

Arrêté n° 38D/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE,

VU le code de la route,

VU le code général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et R.2213-1,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU la demande de Madame GBAMENE Jeannette, sollicitant dans le cadre d'une pose de benne devant la parcelle sise 28, rue des Vendanges, la déviation de la circulation par rétrécissement de la chaussée, le lundi 13 mai 2024 de 9h00 à 16h00,

CONSIDÉRANT que la pose d'une benne nécessite la mise en place de restrictions de circulation afin de garantir la sécurité de la circulation générale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera déviée par rétrécissement de la chaussée le lundi 13 mai 2024 de 9h00 à 16h00, devant le numéro 28, rue des Vendanges.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur le même secteur et sur la même période.

ARTICLE 3 : les prescriptions sus énoncées feront l'objet par l'entreprise chargée des travaux d'une pré-signalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : une ampliation de cet arrêté sera transmise à la pétitionnaire et sera affichée durant toute la durée du chantier sur les lieux.

ARTICLE 5 : Le Maire, le Conseiller Municipal délégué à la sécurité, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Cyprien et le Chef de Service de la Police Municipale Mutualisée de Saint-Cyprien, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 10 mai 2024

Le Maire,
François BONNEAU

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Affiché en Mairie de Latour-Bas-Elne le 10/05/2024.